



## TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 17 avril 2023

## SALAIRES/INTÉRESSEMENT

# LES CHEMINOTS INTÉRESSÉS PAR LEUR SALAIRE !

**La Fédération CGT des cheminots conteste le recours à l'intéressement, qui est une mauvaise et dangereuse réponse à un véritable problème de pouvoir d'achat des cheminots et de reconnaissance par le salaire de leur travail qualifié.**



## INTÉRESSEMENT : QUI Y A INTÉRÊT ?

La mise en œuvre des accords d'intéressement vise à diviser les cheminots, à les amener à adhérer aux orientations de l'entreprise et à effacer la notion de salaire.

L'intéressement est calculé par rapport à la marge opérationnelle (MOP), qui correspond au rapport entre les bénéfices et le chiffre d'affaires. Cet indicateur est habituellement utilisé par les actionnaires pour mesurer la rentabilité financière d'une entreprise et non son utilité. Pour que la MOP soit élevée, l'emploi et les salaires doivent être bas.

Depuis 2015, année de mise en place à la SNCF de l'intéressement négocié dans le dos de la CGT, l'intéressement s'est accompagné de **7 années de gel de salaire et de plus de 15 000 emplois supprimés.**

L'intéressement est soumis à impôt sur le revenu pour le salarié mais est déductible des cotisations sociales pour l'employeur. L'impact se ressent à la fois sur le système collectif mais également sur les droits individuels.

Ainsi, du fait de l'augmentation massive des éléments de rémunération non liquidables, la part des salaires prise en compte dans le calcul de la pension de retraite du régime spécial est passée de 88,8 % en 2010 à 82,3 % en 2021, soit une baisse de plus de 6,5 points en 11 années, constituant une baisse identique des pensions à liquider.

L'intéressement n'entre pas davantage dans le calcul du salaire servant à déterminer la pension des cheminots affiliés au régime général.

## INTÉRESSEMENT 2023 : INIQUÉ ET CYNIQUE !

L'intéressement 2023 est sur le point d'être versé aux cheminots pour un montant total avoisinant les 90 millions d'euros. Les montants varient fortement selon les sociétés dans lesquelles les cheminots ont été placés, allant par exemple de 477 euros brut à Fret à 1 213 euros à Gares et Connexions, en passant par 805 euros à la SA holding SNCF.

La production ferroviaire est pourtant une production intégrée nécessitant l'ensemble des métiers cheminots. Les résultats excédentaires du groupe SNCF sont donc le fruit du travail de TOUS LES CHEMINOTS !

**L'intéressement est à la fois dangereux et injuste ; il doit céder sa place à l'augmentation générale des salaires.**



## DES DIFFICULTÉS CROISSANTES POUR LES CHEMINOTS !

La hausse des prix se poursuit. Selon l'Insee, l'inflation en février 2023 serait de 8,5 % par rapport à l'année précédente.

Les prix de l'énergie ont augmenté de près de 14 % en février 2023 et devraient augmenter davantage avec la diminution du pansement « bouclier tarifaire » mis en place par le gouvernement.

Les prix de l'alimentation ont augmenté de plus de 16 % et devraient encore bondir de 10 à 12 % selon le patronat de la grande distribution. Les jus de fruits, par exemple, devraient augmenter de 20 % prochainement.

Ces hausses ne sont pas directement liées à la hausse du coût de l'énergie ou des matières premières mais principalement à la hausse des profits des entreprises.

Le taux de marge de l'industrie agro-alimentaire est supérieur à la période avant crise sanitaire, et, selon l'Insee, 40 % des hausses des prix alimentent les profits des industriels.

De manière générale, la hausse des matières premières, de l'énergie et les augmentations générales des salaires représentent moins de 50 % des hausses des prix.

**Pour permettre aux salariés de continuer à vivre dignement et de profiter du fruit de leur travail, il est aujourd'hui plus que nécessaire de mieux répartir les richesses créées et d'augmenter les salaires !**

## LES MOYENS EXISTENT POUR AUGMENTER LES SALAIRES.

En 2022, le groupe SNCF a généré un chiffre d'affaires de plus de 40 milliards d'euros, dont 70 % générés par le transport ferroviaire en France.

Après déduction de l'ensemble des dépenses, y compris les salaires et les augmentations générales gagnées par les cheminots, le Groupe a généré un bénéfice net de 2,4 milliards d'euros !

Ces bénéfices n'ont pas donné lieu à des investissements, ils ont été versés directement dans la trésorerie, qui représentait déjà plus de 10 milliards d'euros. Il y a donc aujourd'hui plus de 13 milliards d'euros de trésorerie dormante pour augmenter les salaires des cheminots !

**La Fédération CGT des cheminots exige l'ouverture immédiate de négociations pour des augmentations générales de salaire permettant de répondre aux besoins des cheminots et de vivre dignement de leur travail !**

